

Le présent protocole définit les règles à suivre pour l'administration de **gouttes nasales salines** à un enfant reçu dans un centre de la petite enfance, dans un service de garde en milieu familial ou dans une garderie.

Le ou la titulaire d'un permis de centre de la petite enfance, la personne reconnue à titre de responsable d'un service de garde en milieu familial et le ou la titulaire d'un permis de garderie s'engagent à respecter toutes les règles prévues dans le protocole.

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois, s'il ne signe pas le formulaire d'autorisation, les gouttes nasales salines ne pourront être administrées à son enfant. Il peut limiter la période de validité de l'autorisation en précisant la durée sous la rubrique prévue à cette fin.

En l'absence de protocole signé, aucun médicament ne peut être administré sans une autorisation écrite des parents et d'un membre du Collège des médecins du Québec.

RÈGLES DE BASE À RESPECTER

Selon le présent protocole, on peut administrer des gouttes nasales salines pour soulager la congestion nasale et favoriser la liquéfaction des sécrétions nasales.

Étant donné leur utilisation restrictive, ces gouttes doivent être fournies et apportées par le parent dans leur contenant d'origine, sur lequel est inscrit le nom de l'enfant.

N'utiliser que des gouttes nasales salines dont la date de péremption n'est pas dépassée; demander au parent de remplacer les gouttes périmées.

En aucun cas, on ne doit dépasser la posologie indiquée sur le contenant du médicament.

L'administration de gouttes nasales salines doit être inscrite dans le registre des médicaments prévu par le règlement et il faut communiquer l'information au parent.

Informez le parent si l'enfant présente tout autre symptôme respiratoire anormal tel que : battements des ailes du nez, tirage intercostal (formation de petits creux le long des côtes pendant la respiration), fièvre, respiration sifflante.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Un environnement trop sec ou poussiéreux peut provoquer des irritations du nez et de la gorge et accroître l'inconfort lié à la congestion nasale.

Les gouttes nasales salines peuvent aider à soulager la congestion, quelle qu'en soit la cause, sans toutefois la guérir ou la traiter.

Ces gouttes ne contiennent généralement qu'un mélange d'eau et de sel; elles sont en vente libre en pharmacie, donc sans ordonnance.

Les pompes nasales servant à aspirer les sécrétions nasales des tout-petits peuvent irriter les muqueuses du nez; il faut les éviter à tout prix et laisser agir les gouttes nasales salines.

CE QU'IL FAUT FAIRE

Pour s'assurer d'un environnement sain :

- maintenir un bon niveau d'humidité dans les locaux, soit environ 40 %;
- assurer une température constante des locaux et éviter de les surchauffer; la température ne devrait pas excéder 22 °C (72 °F);
- aérer régulièrement les locaux en évitant d'exposer les enfants aux courants d'air.

Pour administrer les gouttes nasales salines :

- s'assurer que l'on utilise bien les gouttes dont le contenant porte la mention du nom de l'enfant et vérifier leur date de péremption;
- se laver les mains avant de manipuler le médicament;
- choisir un moment où l'enfant est calme, le moucher ou lui demander de se moucher, ou encore, s'il en est incapable, essuyer les sécrétions nasales visibles à l'aide d'un papier-mouchoir;
- expliquer à l'enfant, avec des mots simples adaptés à son âge, le lien entre son état, l'administration de gouttes nasales salines et le résultat attendu; avant chaque étape, lui expliquer ce que l'on va faire, afin d'obtenir sa collaboration;
- demander l'aide d'une seconde éducatrice, au besoin;

- coucher l'enfant et lui incliner légèrement la tête vers l'arrière; il n'est pas nécessaire de faire une hyper-extension de la nuque;
- si l'enfant est assez âgé pour bien comprendre la situation, lui demander de s'allonger sur le dos, la tête légèrement inclinée vers l'arrière;
- à l'aide d'un compte-gouttes, laisser tomber une à deux gouttes sur le bord d'une narine pendant que l'enfant inspire et masser la narine légèrement; procéder de la même façon pour l'autre narine;
- petit truc pour administrer les gouttes à un poupon : coordonner votre respiration à la sienne pour mesurer plus facilement la durée de son inspiration;
- au besoin, répéter l'opération toutes les 3 ou 4 heures;
- se laver les mains après l'administration.

Pour entretenir le compte-gouttes :

- pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il faut éviter d'introduire l'extrémité du compte-gouttes dans le nez de l'enfant;
- bien nettoyer l'extrémité du compte-gouttes, surtout s'il a été en contact avec le nez au moment de l'application.

Ce protocole, préparé par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, a été approuvé par des représentants et représentantes du réseau de la santé et des services de garde à l'enfance. L'information qu'il contient est conforme à l'état des connaissances sur le sujet en 2005.

Famille, Aînés
et Condition féminine

Québec 

Autorisation pour l'administration de gouttes nasales salines

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois, s'il ne signe pas ce formulaire, les gouttes nasales salines ne pourront être administrées à son enfant. Il peut limiter la période de validité de l'autorisation en inscrivant une durée d'application à la rubrique prévue à cette fin.

J'autorise _____

(nom du centre de la petite enfance, de la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial, de la personne qui l'assiste ou de celle qui est désignée en application du second alinéa de l'article 67 du Règlement sur les centres de la petite enfance, s'il y a lieu, ou nom de la garderie, selon le cas) à administrer à mon enfant, conformément au présent protocole, des gouttes nasales salines vendues sous la marque commerciale suivante :

Marque de commerce

Nom et prénom de l'enfant

Durée de validité de l'autorisation

Date

Signature du parent